



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 décembre 2021 à 19 h  
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement  
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

\_\_\_\_\_

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19h.

\_\_\_\_\_

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil d'arrondissement et aux membres de l'administration.

Madame Bourgeois remercie la population de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la confiance accordée ayant menée à ce deuxième mandat comme mairesse d'arrondissement.

La mairesse annonce l'évènement Noël au village à Rivière-des-Prairies se tenant les 18 et 19 décembre prochain au parc Armand-Bombardier.

La mairesse fait aussi l'annonce d'un investissement pour la lutte contre la violence en plus de travailler de concert avec les organismes communautaires et la Table de sécurité urbaine.

Madame Bourgeois termine en souhaitant de très joyeuses fêtes.

\_\_\_\_\_

**CA21 30 12 0321**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre avec la modification suivante :

- Retrait du point 15.03.

**ADOPTÉ**

10.02

\_\_\_\_\_

**CA21 30 12 0322**

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De ratifier les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2021, à 19 h, ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 2 décembre 2021, à 19 h.

ADOPTÉ

10.03

---

**CA21 30 12 0323**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

Que le secrétaire d'arrondissement, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), dépose une copie du procès-verbal de correction signé le 23 novembre 2021, concernant le règlement RCA08-30024-3, adopté par la résolution CA20 3012 0376, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er décembre 2020, visant :

- l'ajout, à l'article 35, de l'expression « 18, paragraphes 1o et 2o », après l'expression « 17, ».
- le remplacement, à l'article 36, du montant « 2 1250 \$ » par « 1250 \$ »
- le remplacement, à l'article 36, de l'expression « de 1250 \$ à 1250 \$ » par l'expression « de 1250 \$ à 2250 \$ »

ADOPTÉ

10.04 1204860008

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

- Plusieurs demandes concernant le chalet du parc Pierre-Blanchet.
  - Plusieurs demandes concernant le chalet du parc Pasquale-Gattuso.
  - Demandes/questions en lien avec le Parc Ste-Marthe
  - Une question concernant le parc nature Pointe-aux-Prairies.
  - Une question concernant le parc nature Pointe-aux-Prairies.
  - Une question au sujet de l'éclairage de rue sur la 36 avenue PAT.
  - Une question concernant le développement commercial du bout de l'Ile.
  - Une question concernant le complexe de tennis.
  - Une demande concernant la sécurité routière aux abords des Galeries du Tricentenaire.
  - Une demande pour la sécurité routière (automobilistes doivent faire complètement les arrêts).
  - Une demande pour le ramassage de résidus verts.
  - Une question en lien avec le développement de nouvelles maisons à Rivière-des-Prairies.
  - Une question sur l'installation de lampadaire pour le parc à chien de Pointe-aux-Trembles.
  - Une question concernant les panneaux d'interdiction de stationner.
  - Une demande pour une piste de ski de fond et pour le déneigement d'un tronçon de parc.
- 

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** remercie la population pour son élection. Il appelle aux citoyens de déneiger de façon à ne pas bloquer les puisards.

**Madame la conseillère Virginie Journeau** remercie la population pour son élection. Elle partage son expérience qui l'a amené à s'investir dans le municipal. Finalement, elle fait l'annonce d'un investissement pour l'Éco quartier de Pointe-aux-Prairies.

**Madame la conseillère Lisa Christensen** remercie la population pour son élection. Elle annonce le programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec pour le reboisement.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** remercie la population pour son élection. Elle fait mention de l'importance de la sécurité en lien avec les fusillades des derniers mois dans l'arrondissement.

**Madame la conseillère Marie-Claude Baril** remercie la population pour son élection. Elle partage son expérience qui l'a amené à s'investir dans le municipal.

**Madame la conseillère Daphney Colin** remercie la population pour son élection. Elle partage son expérience qui l'a amené à s'investir dans le municipal. Elle termine en faisant aussi référence à l'importance de la sécurité en lien avec les fusillades des derniers mois dans l'arrondissement.

---

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt de document n'a eu lieu lors de la séance.

---

#### CA21 30 12 0324

#### **MOTION - APPUI - DÉCLARATION - ADOPTÉE - CONSEIL MUNICIPAL - RECONNAISSANCE - IMPORTANCE - LOISIR PUBLIC**

ATTENDU que, le 23 août dernier, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal et qu'il a, par conséquent, été résolu que :

La Ville de Montréal :

1- réaffirme l'importance du loisir public comme un service essentiel incontournable au développement socioéconomique et culturel des communautés, et un service de proximité au cSur du mode de vie de la population montréalaise et de sa qualité de vie;

2- reconnaisse que le loisir public constitue un apport indéniable à la santé, tant physique que mentale et sociale de toutes et tous, la pandémie ayant mis en lumière comme jamais auparavant la pertinence sociale de la mission du loisir au sein des arrondissements, des quartiers et des milieux de vie;

3- reconnaisse l'exceptionnelle contribution des organismes partenaires en loisir public qui, grâce à leur solide expertise, contribuent à dynamiser nos quartiers au quotidien et à faire rayonner notre métropole, et qui ont su démontrer une résilience exemplaire tout au long de la pandémie afin de constamment adapter les offres de services;

4- s'engage à tout mettre en Suvre, en étroite collaboration avec les arrondissements et les acteurs-trices du loisir montréalais, afin de doter la métropole d'une vision du loisir public accessible, rassembleuse, inclusive, novatrice et tournée vers l'avenir, qui positionnera Montréal comme une réelle leader nationale en la matière, et qui inspirera la toute 1ère Politique montréalaise du loisir public.

ATTENDU que le loisir est un droit reconnu depuis 1948 et proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (article 24);

ATTENDU que, tel que reconnu par la Charte montréalaise des droits et responsabilités de 2006 (article 22), « aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;

b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;

c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs »;

ATTENDU que, tel que reconnu dans la Déclaration de Québec (2008), adoptée lors du 10e congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

ATTENDU que la planification stratégique Montréal 2030 reconnaît l'importance de bâtir une ville à échelle humaine, une dimension qui est au cœur même de l'organisation du loisir public;

ATTENDU que le Plan nature et sports reconnaît les multiples effets bénéfiques de la pratique de l'activité physique et l'importance d'offrir un réseau de grands parcs et d'infrastructures sportives exemplaires, ainsi qu'une offre de services accessibles et inclusifs;

ATTENDU que tel que reconnu par la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, la pratique artistique amateur et le loisir culturel sont bénéfiques pour la persévérance scolaire et le développement de l'estime de soi;

ATTENDU que, selon l'AQLM («Loisir, communauté locale et qualité de vie - Une politique du Loisir au Québec », 2000, p.8), « Il est bien établi ( ) que le choix d'un lieu de résidence tient compte de l'existence d'équipements, d'installations et de services fonctionnels reliés aux activités récréatives et aux opportunités de loisir en général »;

ATTENDU que le loisir public est un puissant vecteur d'inclusion sociale, de rétention des familles et de développement de la qualité de vie des quartiers au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais;

ATTENDU qu'une offre de loisir diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais et adaptée aux nouvelles réalités de la population est importante;

ATTENDU que le mandat de Diagnostic du loisir public montréalais réalisé en 2019 par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports afin de « jouer un rôle de leadership et faire de Montréal une référence en loisir », et le rapport de recommandations ont été déposés au conseil municipal d'octobre 2019;

ATTENDU que selon l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;

ATTENDU qu'en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (article 141), « le conseil d'arrondissement est [ ] responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels [et qu'il] peut notamment à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle »;

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà  
Madame la conseillère Lisa Christensen  
Madame la conseillère Daphney Colin  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril  
Madame la conseillère Virginie Journeau  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles appuie la déclaration adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 23 août 2021, reconnaissant ainsi toute l'importance du loisir public à Montréal.

ADOPTÉ

15.01

---

**CA21 30 12 0325**

**MOTION - AMÉLIORER OU DÉMÉNAGER - POSTE DE QUARTIER 45 - SPVM - QUARTIER RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**

ATTENDU que la Ville de Montréal a suspendu le processus d'unification des postes de quartier (PDQ) 45 et 49 en 2017 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT);

ATTENDU qu'à la suite de fusillades survenues dans le secteur nord-est de Montréal, les citoyens et citoyennes ont demandé une augmentation de la présence policière dans les rues du quartier Rivière-des-Prairies;

ATTENDU que les locaux du PDQ 45, situés au 8200 boulevard Maurice-Duplessis, ne sont pas en mesure d'accueillir plus d'effectifs policiers, étant donné le manque d'espace;

ATTENDU que des traces d'usures sont aussi visibles à certains endroits dans les locaux du PDQ 45 et que le stationnement est trop petit pour recevoir de nouveaux policiers et cadets;

ATTENDU que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles souhaite offrir aux policiers et policières du PDQ 45 de Rivière-des-Prairies un environnement de travail adéquat qui tient compte de ses effectifs et de la complexité de leur travail;

ATTENDU que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles reconnaît l'importance du travail des policiers et policières des PDQ 45 et 49, toujours en première ligne pour la sécurité des citoyens et citoyennes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

Et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles demande à la Ville-centre de financer des travaux pour agrandir le plus rapidement possible le PDQ 45 ou, s'il est plus avantageux, de le relocaliser dans des locaux plus adéquats au sein du quartier de Rivière-des-Prairies.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Madame la conseillère Lisa Christensen,  
Madame la conseillère Daphney Colin  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril  
Madame la conseillère Virginie Journeau  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois

**Votent contre:** Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

**Résultat:** L'amendement est adopté

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

15.02

**15 - RETIRÉ**

**CA21 30 12 0326**

#### **DÉCLARATION - MEMBRES - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ÉLU-ES - 7 NOVEMBRE 2021 - PROTÉGÉ-ÉS - COVID-19**

ATTENDU que l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

ATTENDU que le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

ATTENDU que la mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, a déclaré l'état d'urgence local pour le territoire de l'agglomération en vertu de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile le 27 mars 2020, laquelle a été renouvelé plusieurs fois jusqu'au 28 août 2021;

ATTENDU qu'il est important de rappeler que le risque n'est pas écarté, ou suffisamment réduit, pour permettre un retour à la normale dans les prochaines semaines;

ATTENDU que le conseil municipal, en date du 29 novembre 2021 par sa résolution CM21 1292, demande aux membres des 19 conseils d'arrondissement, élu-es le 7 novembre 2021, de se déclarer également adéquatement protégé-es contre la COVID-19;

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà  
Madame la conseillère Lisa Christensen  
Madame la conseillère Daphney Colin  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril  
Madame la conseillère Virginie Journeau  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil d'arrondissement, élu-es le 7 novembre 2021, se déclarent également adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leur fonction.

ADOPTÉ

15.04

---

#### CA21 30 12 0327

**OCTROI - FIRME AYANT OBTENU LE PLUS HAUT POINTAGE- COMPAGNIE EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC. - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - ARCHITECTURE DE PAYSAGE - AMÉNAGEMENT - TERRAIN DE BALLE - PARC ST-JOSEPH - TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE - PISTE D'ATHLÉTISME - PARC DANIEL-JOHNSON - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES -AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC.SP21-18 (3 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit Expertise Sports Design LG inc. un contrat pour des services professionnels en architecture de paysage pour le réaménagement du terrain de balle au parc Saint-Joseph et du terrain de soccer synthétique et de la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson, au prix de sa soumission, soit au montant de 171 715,16 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC.SP21-18 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 188 886,68 \$, contingences et taxes incluses à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De répartir la dépense soit 80% via le Programme des installations sportives extérieur de la Ville Centre et 20% par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement de la firme Expertise Sports Design LG inc.

ADOPTÉ

20.01 1216183020

---

#### CA21 30 12 0328

**OCTROI - ENTREPRISE - CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC. - CONTRAT- RÉAMÉNAGEMENT - BUREAUX DE PERMIS ET INSPECTION - MAISON DU CITOYEN - 12090 RUE NOTRE-DAME EST -ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM21-13 (6 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Guillaume Mailhot inc., le contrat relatif au réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au 12090 rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 82 881,76 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM21-13 (6 soumissionnaires);

D'autorisation d'une dépense de 100 286,93 \$ taxes, contingences et incidences incluses à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Construction Guillaume Mailhot inc.

ADOPTÉ

20.02 1217829003

---

### **CA21 30 12 0329**

**OCTROI - FIRME - AYANT OBTENU LE PLUS HAUT POINTAGE - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C. - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - ARCHITECTURE - RÉFECTION DES TOITURES DU GARAGE DE LA COUR DE SERVICES DE POINTE-AUX-TREMBLES - ARÉNA RENÉ-MASSON - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM.SP21-06 (2 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

Octroyer, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., le contrat de services professionnels en architecture pour la réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe-aux-Trembles et de l'aréna René-Masson, au prix de sa soumission, soit au montant de 74 900,46 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP21-06 (2 soumissionnaires);

D'autorisation d'une dépense de 89 880,56 \$ taxes, contingences et incidences incluses à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c..

ADOPTÉ

20.03 1217829006

---

### **CA21 30 12 0330**

**RATIFIER - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - COMPAGNIE AV-TECH INC. - TRAVAUX DE PLOMBERIE - DIVERS PARCS - TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES 20-18134**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense additionnelle de 36 281,40 \$, contingences et taxes incluses, au contrat octroyé à la firme Av-Tech inc., pour des services en plomberie pour divers travaux, dans les parcs municipaux et espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1201163002

---

**CA21 30 12 0331**

**MODIFICATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - OCTROYÉE - ORGANISME C.A.R.P. (CLUB AQUATIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES) - REMISE - RÉSIDUEL - APPROUVER - PROJET DE CONVENTION AMENDÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De demander la remise du résiduel de la contribution financière de l'arrondissement, au C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies), au montant de 8 214\$, suite à la décision du conseil d'arrondissement à cet effet, faisant ainsi passer le montant de la contribution financière de 36 676 \$ à 24 462 \$;

D'approuver le projet de convention amendée entre l'arrondissement et le C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies) à cet effet.

ADOPTÉ

20.05 1204561009

---

**CA21 30 12 0332**

**ACCORDER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE - ORGANISME - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - 7 DÉCEMBRE 2021 AU 31 MARS 2022 - PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE COMMISE ET SUBIE CHEZ LES JEUNES 2021 - APPROUVER - ADDENDA**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$, à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022, dans le cadre du projet « Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez les filles »;

D'approuver le projet de convention amendée, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.06 1214561001

---

**CA21 30 12 0333**

**ACCORDER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE - ORGANISME - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - 7 DÉCEMBRE 2021 AU 4 MARS 2022 - PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE COMMISE ET SUBIE CHEZ LES JEUNES 2021 - APPROUVER - ADDENDA**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin



appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, pour la période du 7 décembre au 4 mars 2022, dans le cadre du projet « Jeunesse en sécurité »;

D'approuver le projet de convention amendée, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.07 1214561006

---

#### **CA21 30 12 0334**

**ACCORDER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE - ORGANISME - CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST-POINTE-AUX-TREMBLES - 7 DÉCEMBRE 2021 AU 31 MARS 2022 - PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE COMMISE ET SUBIE CHEZ LES JEUNES 2021 - APPROUVER - ADDENDA**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Centre des femmes de Montréal-Est-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022, dans le cadre du projet « Intervention d'ateliers socio-artistiques pour adolescentes »;

D'approuver le projet de convention amendée, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.08 1218880001

---

#### **CA21 30 12 0335**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2022 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 169 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1214561013

---

**CA21 30 12 0336**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - CENTRE DE LEADERSHIP - LA JEUNESSE DON BOSCO - SOUTIEN - MISSION - CLIENTÈLE ADOLESCENTE - ANNÉE 2022 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 518 \$ à l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à la mission de l'organisme pour la clientèle adolescente pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1214561014

---

**CA21 30 12 0337**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - SOUTIEN - MISSION -CLIENTÈLE ADOLESCENTE - ANNÉE 2022 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 20 258 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à la mission de l'organisme pour la clientèle adolescente pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1214561015

---

**CA21 30 12 0338**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB D'HALTÉROPHILIE DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2022 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 391 \$ à l'organisme Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.12 1214561016

---

**CA21 30 12 0339**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - CLUB GYMNASCENTRE - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2022 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 21 120 \$ à l'organisme Club Gymnacentre pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.13 1214561017

---

**CA21 30 12 0340**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2022 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 14 626 \$ à l'organisme Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.14 1214561018

---

**CA21 30 12 0341**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - ÉQUIPE RDP - SOUTIEN - MISSION - SPORTS ET LOISIRS - ANNÉE 2022 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 61 535 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le soutien à la mission en sports et loisirs de l'organisme pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.15 1214561019

---

**CA21 30 12 0342**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - SOUTIEN - MISSION - EN SPORTS ET LOISIRS - ANNÉE 2022 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 33 285 \$ à l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission en sports et loisirs pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.16 1214561020

---

**CA21 30 12 0343**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2022 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 81 036 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.17 1214561021

---

**CA21 30 12 0344**

**OCTROI - SIX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - FONDS LOCAL EN DÉLINQUANCE JEUNESSE - ANNÉE 2022 - ORGANISMES - ÉQUIPE RDP - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - APPROUVER - CONVENTIONS - VIREMENTS DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer six contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2022, tel qu'il suit :

<b>Organisme</b>	<b>Période du Projet</b>	<b>Montant</b>
1 Équipe RDP	01-01-2022 au 31-12-2022	10 000 \$
2 Centre de promotion communautaire le Phare	01-01-2022 au 31-12-2022	10 000 \$
3 Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	07-12-2021 au 06-05-2022	10 000 \$
4 Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies	25-04-2022 au 26-11-2022	10 000\$
5 Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	08-04-2022 au 08-07-2022	10 000\$
6 Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.	01-01-2022 au 31-12-2022	50 000\$

D'approuver les six projets de convention entre l'arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et les conditions des versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.18 1218880003

---

**CA21 30 12 0345**

**APPROBATION - AMENDEMENT - CONVENTION - ORGANISME - PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES (PQDS) - COLLABORATION - INTERVALLE - MODIFICATION - INSTALLATION - COLLABORATIVE PUBLIQUE - INTITULÉE - LES DIAMANTS - CALENDRIER DE PRÉSENTATION - CALENDRIER DE REVENUS DE DISTRIBUTION - GÉNÉRÉS - EXPLOITATION COMMERCIALE DE L'OEUVRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles, établissant les modalités de réalisation du projet collaboratif Intervalles.

ADOPTÉ

20.19 1205313004

---

**CA21 30 12 0346**

**OCTROI - CONVENTION DE SERVICES DE GRÉ À GRÉ - ORGANISME ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - RÉALISATION DU PLAN D'ACTION 2022 - PROGRAMME ÉCO-QUARTIER - 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 - AUTORISER - VIREMENT DE CRÉDIT**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de services professionnels de gré à gré avec l'organisme Eco de la Pointe-aux-Prairies, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, établissant des modalités et conditions de la prestation de services;

D'octroyer un montant totalisant de 266 386,89 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier;

D'autoriser un virement de crédit à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.20 1214281031

---

**CA21 30 12 0347**

**MODIFICATION - RÉPARTITION - FINANCEMENT - TRAVAUX - CONSTRUCTION - NOUVEAUX TROTTOIRS - SAILLIES - PASSAGES SURÉLEVÉS - TRAVAUX - RÉFECTIONS MINEURES - TROTTOIRS - BORDURES - DIVERSES RUES - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - VILLE DE MONTRÉAL - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING21-03**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De modifier la répartition du financement, pour les travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, conformément aux documents de la soumission déposée numéro ING21-03;

D'autoriser une dépense totale de 1 555 261,54 \$ incidences, contingences et taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera financée à 47,91 % par l'arrondissement et 52,09 % par les services corporatifs;

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Construction Larotek inc.

ADOPTÉ

20.21 1214281015

---

**CA21 30 12 0348**

**ADHÉRER - PROGRAMME - MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC (PMVI) - ACCEPTER - SOMME ALLOUÉE - PROGRAMME - MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC (PMVI)**

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison des travaux de construction associés au raccordement de la station d'épuration J.R. Marcotte au réseau de transport à 315 kV d'Hydro-Québec sur une longueur de 385 mètres;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est vu allouer par Hydro-Québec une somme de 69 800 \$;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été informé par Hydro-Québec de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et de processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser une initiative qui répond à l'un des domaines d'activité admissibles et respecte les conditions générale de réalisation du programme;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour l'initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles adhère au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;

DE demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée;

QUE la somme allouée soit utilisée pour le projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier.

ADOPTÉ

20.22 1216183018

---

**CA21 30 12 0349**

**ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RESSOURCES HUMAINES - MOIS - SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODES - 28 AOÛT AU 24 SEPTEMBRE ET 25 SEPTEMBRE AU 29 OCTOBRE 2021 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de septembre et octobre 2021 et en matière de ressources financières pour les périodes du 28 août au 24 septembre 2021 et du 25 septembre au 29 octobre 2021;

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de septembre et octobre 2021 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de septembre et octobre 2021.

ADOPTÉ

30.01 1212468010

---

**CA21 30 12 0350**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ DE CIRCULATION - SÉANCES - 24 MARS 2021 - 6 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances du 24 mars 2021 et 6 octobre 2021.

ADOPTÉ

30.02

---

**CA21 30 12 0351**

**ACCEPTER - OFFRE DU CONSEIL MUNICIPAL - CONFORMÉMENT AU PREMIER ALINÉA - ARTICLE 85 - CHARTE - VILLE DE MONTRÉAL - MÉTROPOLE DU QUÉBEC (R.L.R.Q., C. C-11.4) - PRISE EN CHARGE - BUREAU - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA RÉSILIENCE - GESTION DES PERMIS - GESTION DE REGISTRES D'UTILISATION DES PESTICIDES - APPLICATION - RÈGLEMENT SUR LA VENTE - UTILISATION DES PESTICIDES (21-041)**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre du Conseil municipal concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience des actes énumérés ci-après en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), soit :

- gestion des permis : appliquer les articles 25, 27, 28 du présent règlement relatifs à la délivrance et à la révocation des permis;
- gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux des pesticides : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 18 du présent règlement.

ADOPTÉ

30.03 1214281029

---

**CA21 30 12 0352**

**OFFRIR - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (SUM) - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - TRAVAUX - PROGRAMME DE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES - RÉFECTION MINEURE DE TROTTOIRS 2022 - RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE (RAAV) - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**



Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2022; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1214281036

---

### CA21 30 12 0353

#### **ADOPTION - CALENDRIER - SÉANCES ORDINAIRES - CHOIX LIEUX - SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES - ANNÉE 2022**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter une résolution désignant les dates et les lieux où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2022;

DE désigner, à cette fin, la Maison du citoyen pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 1er février, 5 avril, 6 septembre et 1er novembre 2022, ainsi que pour la tenue des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement;

DE désigner, à cette fin, le Centre récréatif de Rivière-des-Prairies pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 8 mars, 3 mai, 4 octobre et 6 décembre 2022;

DE désigner, à cette fin, deux sites extérieurs pour la tenue des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, selon les dates et lieux ci-après nommés :

- le 7 juin 2022 : Belvédère de Pointe-aux-Trembles, Site extérieur de la Maison du Citoyen (En cas de pluie, à l'intérieur : Maison du Citoyen)
- le 5 juillet 2022 : Parc Dollard-Morin (à l'extérieur), Angle du boul. Maurice-Duplessis et de rue la Valinière et adjacent au Centre récréatif RDP. (En cas de pluie, à l'intérieur : Centre récréatif RDP)

DE déterminer, qu'on fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19 en 2022, les séances du conseil d'arrondissement peuvent se tenir en visioconférence afin de respecter les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement.

ADOPTÉ

30.05 1214860008

---

### CA21 30 12 0354

#### **OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR - LE PHARE - ORGANISATION - ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 1 000 \$ à l'association de hockey mineur de Pointe-aux-Trembles pour leur tournoi;
- 1 000 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour le dépannage alimentaire au bout de l'Île,
- 4 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir pour La guignolée 2021;
- 4 000 \$ à Le Phare pour événement collectif pour le dépannage des Fêtes 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1213997009

---

**CA21 30 12 0355**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA21-30102**

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA21-30102 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) ».

40.01 1214860007

---

**CA21 30 12 0356**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA21-30102**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA21-30102 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) ».

ADOPTÉ

40.02 1214860007

---

**CA21 30 12 0357**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E182**

Madame Daphney Colin conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA21-E182 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

40.03 1214939003

---

**CA21 30 12 0358**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E182**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA21-E182 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

ADOPTÉ

40.04 1214939003

---

#### **CA21 30 12 0359**

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E183**

Madame Virginie Journeau conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA21-E183 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments » et autoriser les virements budgétaires.

40.05 1214939002

---

#### **CA21 30 12 0360**

#### **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-183**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA21-E183 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments ».

D'autoriser les virements budgétaires de 116 000 \$ du Programme d'amélioration des installations sportives extérieures, 4 335 000 \$ du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires, 375 000 \$ de la Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles, 300 000 \$ du Projet en matière récréotouristique et 2 000 000 \$ du report non règlementé vers le Programme de protections des bâtiments.

ADOPTÉ

40.06 1214939002

---

#### **CA21 30 12 0361**

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E184**

Madame Marie-Claude Baril conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA21-E184 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière » et autoriser les virements budgétaires.

40.07 1214281035

---

**CA21 30 12 0362**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E184**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement de règlement d'emprunt RCA21-E184 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière ».

D'autoriser les virements budgétaires de 324 000 \$ du Programme de réaménagement des rues vers le Programme de réfection routière.

ADOPTÉ

40.08 1214281035

---

**CA21 30 12 0363**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA21-E185**

Madame Virginie Journeau conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA21-E185 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques ».

40.09 1212468012

---

**CA21 30 12 0364**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E185**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA21-E185 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques ».

ADOPTÉ

40.10 1212468012

---

**CA21 30 12 0365**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E186**

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA21-E186 intitulé « Règlement autorisant le financement de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

40.11 1213179002

---

**CA21 30 12 0366**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E186**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt RCA21-E186 intitulé « Règlement autorisant le financement de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

ADOPTÉ

40.12 1213179002

---

**CA21 30 12 0367**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E187**

Madame Daphney Colin conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA21-E187 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000 \$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

40.13 1216183021

---

**CA21 30 12 0368**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E187**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt RCA21-E187 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

ADOPTÉ

40.14 1216183021

---

**CA21 30 12 0369**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA21-30101**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro RCA21-30101 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.15 1217960010

---

**CA21 30 12 0370**

**PIIA - 10760, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, SUITE A - LOT 1 249 162 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 octobre 2021,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à la transformation et à l'affichage d'un bâtiment industriel situé au 10760, boulevard Henri-Bourassa Est, suite A, sur le lot numéro 1 249 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003065463.

ADOPTÉ

40.16 1210394008

---

**CA21 30 12 0371**

**RATIFICATION - PROGRAMMATION - AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2021 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION - DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De ratifier la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005E** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002E** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002E** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003E** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des

événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001E** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.17 1213163002

---

**CA21 30 12 0372**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-011 - RETRAIT - ESPACE DE STATIONNEMENT - RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - FACE - 12419, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-011, autorisant le retrait de l'espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, face au 12419, rue Trefflé-Berthiaume;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.18 1190040002

---

**CA21 30 12 0373**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-012 - INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT - RÉSERVÉE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 12242 RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4-1)-012, autorisant l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, sur une distance de 7 mètres, face au 12242, rue Trefflé-Berthiaume - District de La Pointe-aux-Prairies;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

ADOPTÉ

40.19 1214281032

---

**CA21 30 12 0374**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-013 - INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT - RÉSERVÉE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 14331, RUE FORSYTH - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4-1)-013, autorisant l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, sur une distance de 7 mètres, face au 14331, rue Forsyth - District de La Pointe-aux-Prairies;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

ADOPTÉ

40.20 1214281033

---

**CA21 30 12 0375**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-014 - IMPLANTATION - PANNEAUX « ARRÊT » - BOULEVARD MARIEN - HAUTEUR - RUE SYLVAIN-GARNEAU - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-014, autorisant :

L'installation des panneaux d'arrêt sur le boulevard Marien, à la hauteur de la rue Sylvain-Garneau - District de La Pointe-aux-Prairies;

D'interdire le stationnement sur une distance de 12 mètres sur le côté est du boulevard Marien, immédiatement au nord de la rue Sylvain-Garneau;

D'interdire le stationnement sur une distance de 16 mètres sur le côté est du boulevard Marien, immédiatement au sud de la rue Sylvain-Garneau;

De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.21 1214281034

---

**CA21 30 12 0376**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-015 - INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT - RÉSERVÉE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 1835, 50E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :



D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4-1)-015, autorisant l'implantation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 7,0 mètres, face au 1835, 50e Avenue - District de La Pointe-aux-Prairies;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

ADOPTÉ

40.22 1214281037

---

**CA21 30 12 0377**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-016 - INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT - RÉSERVÉE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 735, BOULEVARD ST-JEAN-BAPTISTE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-016, autorisant l'implantation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, de 8 h à 16 h du lundi au vendredi, sur une distance d'environ 6,0 mètres, le plus près possible du 735, boulevard St-Jean-Baptiste, district de Pointe-aux-Trembles;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

ADOPTÉ

40.23 1214281038

---

**CA21 30 12 0378**

**DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT - DÉBUTANT - 7 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De désigner madame Daphney Colin, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour la période débutant le 7 décembre 2021 et ce, pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 7 juin 2022.

ADOPTÉ

51.01 1214860009

---

**CA21 30 12 0379**

**DÉSIGNATION - PRÉSIDENT(E) - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DEUX ANS**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De procéder à la nomination de madame Lisa Christensen, conseillère de la ville, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit du 7 décembre 2021 au 6 décembre 2023.

ADOPTÉ

51.02 1213971004

---

**CA21 30 12 0380**

**DÉPÔT - DÉCLARATIONS - INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - CONSEILLÈRES D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, soit, madame Nathalie Pierre-Antoine madame Daphney Colin, ainsi que madame Marie-Claude Baril.

ADOPTÉ

60.01 1214860011

---

**CA21 30 12 0381**

**DÉPOSER - COMITÉ EXÉCUTIF - RAPPORT - ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - 15 NOVEMBRE 2021 - RAPPORT - ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE - NOVEMBRE 2021 - RELATIFS - ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - GESTION - MATIÈRES RÉSIDUELLES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De recevoir et de déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2021, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2021 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.02 1217960012

---

**CA21 30 12 0382**

**ADOPTION - RÉOLUTION - EXIGENCES - FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a procédé à l'embauche de Me Joseph Araj, notaire, lequel sera à l'emploi exclusif de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'aux termes du programme d'assurance du FARPCNQ un notaire à l'emploi exclusif de la Ville de Montréal peut, selon certaines exigences, bénéficier de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance;

ATTENDU QUE de la Ville de Montréal entend respecter lesdites exigences requises par le FARPCNQ afin que Me Joseph Araj puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

QUE la Ville de Montréal se porte garant, s'engage à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Joseph Araj notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi;

Renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ :

- Autorise Me Joseph Araj, à passer et signer pour la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et en son nom, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier la société (ou corporation municipale).

ADOPTÉ

70.01 1214860010

---

**CA21 30 12 0383**

**LEVÉE - SÉANCE**

À, 21 H 21,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

---

---

Me Joseph Araj  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> février 2022.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Me Joseph Araj  
Secrétaire d'arrondissement